

Le 13. 7. 1833 il fut nommé membre correspondant et membre du Comité de rédaction de la publication mensuelle de la «Société des Sciences physiques et chimiques et des Arts industriels et agricoles de Paris».

Le 10 décembre de la même année il reçut sa nomination de chirurgien aide-major de la Garde civique, légion de Virton. Il garda ces fonctions jusqu'au 5. 2. 1836 où, cédant aux instances de ses parents, il vint s'établir à Luxembourg.

Mais il n'avait pas compté avec le moloch qu'était et restera toujours l'esprit obtus du bureaucratisme. Pendant toute une année - du 16. 9. 1836 au 6. 9. 1837 - Neyen eut à subir les avanies les plus indignes avant d'obtenir l'autorisation d'exercer l'art de guérir en sa ville natale.

Voici ce que nous avons trouvé sur cette triste affaire dans les papiers du docteur Witry : (9)

Le 16. 9. 1836 Neyen formula le désir d'être inscrit sur la liste des médecins de la ville de Luxembourg sur la foi des visas donnés en 1831 et 1832 par la Commission médicale à ses trois doctorats passés à Liège. Neyen, qui paya le supplément du droit de visa, prétendait qu'il agissait conformément à la loi, vu qu'il ne faisait que changer de domicile. Mais comme les visas avaient été donnés postérieurement à l'insurrection de 1830, mais antérieurement à l'exécution des dispositions de la loi concernant l'exercice de l'art de guérir en vigueur en 1836, la requête de Neyen tendait au fond à obtenir un effet de rétroactivité. Aussi, à la date du 18. 10. 1836, la Commission médicale exprima-t-elle l'avis que le requérant devait passer à Luxembourg l'examen requis par la loi.

Le 23. 12. 1836 Neyen se déclara d'accord avec cette décision mais, prétendant que la langue allemande lui était étrangère, il demanda d'être examiné en français ou en latin.

Sept jours plus tard, Stifft écrit au général de Goedecke que le Roi, en possession de la requête de Neyen, trouvera drôle qu'un médecin veuille s'établir dans un pays sans en comprendre la langue.

La commission d'examen ayant été constituée (elle se composait des docteurs Clasen, J. Th. Wurth et Pondrom), le dernier nommé, à la date du 26. 1. 1837, se récusait et refusa d'examiner Auguste Neyen, en souvenir de ce qui s'était passé avec le docteur Louis Wurth (v. fasc. XV p. 258) «car le nouvel examen se passera comme le premier sans civilité, sans ménagement pour les examinateurs, surtout après la correspondance virulente du premier examen.»

Finalement les choses s'arrangeront, et le docteur Pondrom restera membre de la Commission. En février il est question d'envoyer les réponses écrites à une université néerlandaise et de faire examiner oralement le candidat par la Commission médicale. Mais le premier du mois suivant celle-ci et le seize mars le Roi Grand-Duc refusent le français comme langue véhiculaire de l'examen.